

L'exemple de Winterthur

Autor(en): **Kläusli, B.A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **71 (1976)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

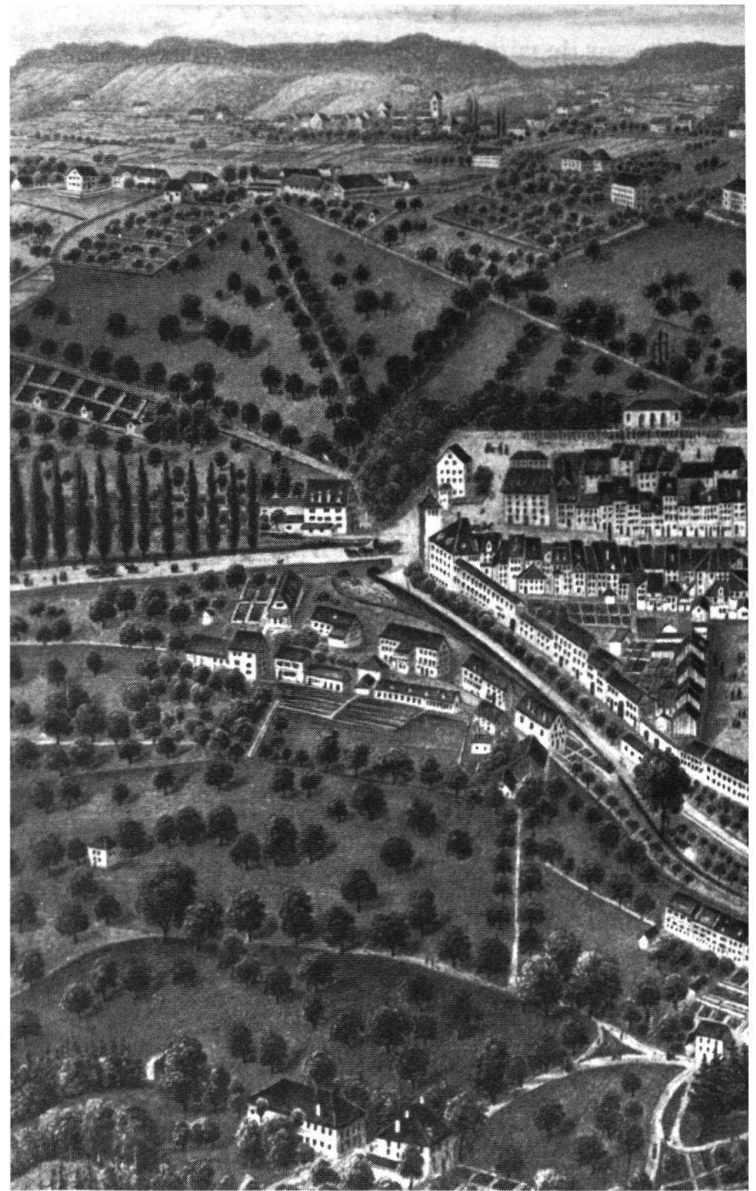
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'exemple de Winterthour

Au début du XIX^e siècle, la planification urbaine se réalisa par l'élimination des fortifications, considérées comme un corset trop étroit, et par l'aménagement d'une ceinture verte et de promenades autour de la vieille ville. A cette zone de parcs, avec ses monuments d'ordre culturel (musées, bibliothèques, gymnases et autres écoles) et administratif (hôtel de ville), se rattachèrent des quartiers dont les plans furent tracés pour le fond de la vallée, entre 1862 et 1873. En fonction de leur situation et de leurs possibilités d'accès, un damier de rues pour les fabriques, les maisons de maître et les maisons locatives fut conçu de manière qu'elles fussent le plus proches possible des entreprises et des propriétés.

L'aspiration à la nature et l'immigration en ville de la population rurale à la recherche de travail suscitèrent l'aménagement d'habitations nouvelles pourvues de jardins, petits ou grands, qui, en plus de leur fonction de surfaces vertes, servaient au ravitaillement de leurs possesseurs. Cette évolution de l'habitat fut particulièrement marquée à Winterthour. Elle prolongeait, sous une forme «classe moyenne» ou «petite-bourgeoise», la struc-



Ci-dessus: Vue plongeante sur Winterthour à l'époque Louis-Philippe, donc avant le chemin de fer, avec ses maisons de campagne. – Ci-contre: Pavillon en fonte de l'Exposition nationale de 1883 à Zurich, restauré en 1975 avec l'aide du «Heimatschutz» et placé dans la ceinture verte.

ture des jardins qui avaient suivi la transformation des anciens fossés, entre 1763 environ et 1839. En 1852 (c'était la plus ancienne «cité ouvrière»), surgirent les doubles maisons familiales de la Rieterstrasse, avec de petits jardins utilitaires.

Le début de l'époque des chemins de fer fut pour toutes les villes une période importante de planification. L'emplacement choisi pour la gare ne déterminait pas seulement le tracé définitif de la voie ferrée, mais impliquait aussi une nouvelle disposition des rues. La construction des voies et de la gare eut lieu à Winterthour de 1851 à 1857. Cet avènement contribua au développement de l'industrie, augmenta le nombre des places de travail et attira plus d'habitants encore. Vers 1900, les zones pro-



ches de la ville étaient fortement bâties, de sorte qu'il fallut construire sur les coteaux. En 1911, la Ville organisa un concours pour l'aménagement du quartier de Vogelsang. En plus de la «Société pour l'érection de logements bon marché», fondée en 1872, apparut pour la première fois une coopérative de logement, société d'utilité publique, à l'enseigne de la maison familiale.

La décision de réunir plusieurs communes, prise en 1919, commanda une planification, au sens moderne du terme, pour le lotissement des zones à bâtir. La réunion des cinq principales communes avec la ville ancienne, en 1922, fut un tournant décisif. L'ancienne commune urbaine avait environ 1556 ha (dont 964 ha de forêt) et 27 000 habitants; le nouveau territoire urbain, environ 6900 ha (dont 2650 ha de forêt) et 50 000 habitants.

La planification du Grand-Winterthur, ville industrielle pour quelque 150 000 à 285 000 habitants, date du temps où, ailleurs aussi, des concours d'idées étaient organisés pour l'aménagement des agglomérations nouvelles. En Suisse, le manque de

logements dans les villes provoqua un changement dans la manière de bâtir. On prophétisait la fin de la construction étalée, en particulier des maisons familiales, et surgissait à leur place l'immeuble, qualifié plus tard de «caserne à louer», où plusieurs familles logeaient sur trois à six étages. Grâce aux conceptions en honneur jusqu'alors dans le Vieux-Winterthur et sur la base de la réunion des communes, le Nouveau-Winterthur fut en situation d'offrir des constructions étalées et de la verdure. La planification prit un bon départ. Aussitôt après la décision de 1919, une commission du plan de lotissement fut constituée, qui prit l'initiative d'un Office du plan d'aménagement. Celui-ci fut ouvert en 1923 et confié à l'ingénieur-planiste Albert Bodmer, qui élaborait un plan d'extension dont les principes sont encore valables aujourd'hui. Il porte la date de 1926. Il avait, selon nos conceptions actuelles, l'importance d'un plan directeur. Par ses qualités et son réalisme, il a été utile jusqu'à l'élaboration du plan de zones définitif du 25 avril 1966, qui finalement, avec l'approbation gouverne-

mentale du 21 novembre 1968, est entré en vigueur en tant qu'élément du Règlement de construction du 1er janvier 1969. Il correspond, dans ses grandes lignes, à celui de 1926.

Déjà, dans ses «Principes du plan général de lotissement de Winterthour», Bodmer insistait sur de nécessaires travaux annexes, à savoir notamment l'élaboration d'un plan de répartition des surfaces, d'un plan général de trafic, d'un plan de zonage et d'un règlement général de construction. L'évolution structurelle de la construction, y compris celle de la planification de la zone industrielle, s'est faite

conformément au plan de 1926. En considération du fait que Bodmer, en tant qu'urbaniste, se préoccupait en toute occasion de la protection des jardins et des sites, on a tenu compte, même en l'absence d'un plan formel de protection, de l'intérêt qu'il y avait à maintenir des surfaces vertes.

B. A. Kläusli

Bâtiments des années de crise, à forte densité et d'excellente facture. Les surfaces vertes, dignes d'être préservées, sont menacées par le trafic automobile.

